

Tavillonneurs et terterots¹



Village des Charbonnières en 1899. Le haut du village, qui brûlera pratiquement en entier en septembre 1900, possède des maisons qui ont toutes gardé le tavillon, sauf la première de gauche, chez Alexandre, dont la reconstruction a nécessité un nouveau matériau sur le toit, soit des tuiles, des bourguignonnes claires. Le collège à gauche voit quant à lui des tuiles noires. Toutes les nouvelles maisons des Crettets ont des tuiles. La maison Alphonse, au milieu de l'image, est la seule à posséder des ardoises. Le Cygne a de même, suite à sa reconstruction de 1867 – après incendie – des tuiles, sauf erreur des bourguignonnes claires. On le voit, depuis 1866 environ, la tuile est arrivée en force qui peut déjà prétendre en 1900 au bon tiers de la couverture, si ce n'est plus.



¹ Terterot, celui qui pose les tavillons, action qui se nomme, quand il s'agit simplement de réparer une zone sur un toit quelconque, regoutoyer.

Milieu du village. Le vieux moulin est ici le seul qui reste avec des tavillons. Toutes les maisons reconstruites après l'incendie de 1900 ont opté pour la tuile. La maison de droite, chez Pitôme, est peut-être encore recouverte de tavillon à l'époque.

On découvre sur ces deux photos comment la tuile, puis bientôt la tôle qui se posera directement sur le tavillon, facilité incontestable, vont transformer en peu de temps la figure de nos villages. On constate donc qu'en à peu près quarante ans, plus du tiers des bâtiments ont changé de couverture. Le changement, avec l'arrivée de la tôle dès le début du XXe siècle, sera plus rapide encore. Il est probable ainsi que dès 1910-1915, il n'y eut plus un seul toit en tavillon en ce village. Des règles ordonnées par l'AI seraient-elles responsables plus que le choix des propriétaires ? Dans tous les cas on a été pressé d'abandonner un matériau qui permettait aux gouttières de proliférer et par cela de mettre tôt, en cas d'une négligence un peu trop appuyée, la charpente à mal, avec les conséquences rédhibitoires qui en découlent. Nombre de maisons anciennes, autrefois, ou de chalets, on vu leur toit s'écrouler suite à de tels laisser-aller.



La tôle ondulée rouillée n'est pas si vilaine que cela. Elle s'adapte parfaitement au paysage, et bien mieux que quantité de matériau moderne vraiment inadaptés.

Venons-en maintenant aux terterots proprement dits. Auguste Piguet en a parlé au moins à deux reprises.

Couvreurs. — Ces artisans, communément appelés *terterots* (alias *taiterets* ou *tâterets*) furent à l'ordinaire, comme les menuisiers, gens du pays.

Mais, lorsqu'il fallut en 1726 recouvrir le temple neuf, les couvreurs locaux n'osèrent tenter l'aventure. Le maître couvreur *Fumée*, de Foncine en Bourgogne, mena l'entreprise à bonne fin.

Bien que les gros bardeaux jouassent un rôle important, il ne paraît pas avoir eu chez nous deux catégories de couvreurs, comme en Bourgogne : ceux qui clouaient les fins bardeaux (*prins*) et ceux qui assujettissaient les gros bardeaux au moyen de pierres.

A part celle en gros bardeaux, on distinguait trois variétés de couvertures en prin, savoir : la *granta*, la *pitita luaita* (selon qu'on imbriquait plus ou moins) et la *couverture à l'allemande*, sur laquelle les renseignements font défaut.

Fendeurs de bardeaux. — Ces artisans se servaient de deux fers différents pour fendre les *moraclons* (blocs triangulaires, soit fragments de billes) en *eiffettes* ou *ancelles* et pour préparer les planchettes remplissant le rôle de gros bardeaux. Le même artisan se chargeait apparemment de l'une et l'autre besogne. Le comté distinguait en revanche le « fègyoé » de gros et le « fégyoé » de prin.

Au milieu du XVIII^e siècle, on employait à la Vallée le joli terme de *aiffetier* pour désigner les fendeurs de bardeaux. Le fer dont on se servait répondait en 1719 au nom de *fer ansèlyau*.

Un solide gaillard frappe à grands coups de maillet sur un fer horizontal pourvu d'un court manche vertical qu'il tient de la main gauche. Cet homme est un "terterot", un couvreur, en train de fendre les bardeaux. Il se sert à cet effet d'une poutre horizontale reposant sur quatre pieds. Le segment de bille à fendre, le "morachon", se glisse dans une encoche pratiquée dans la poutre.

L'homme du métier doit savoir, à première vue, distinguer en forêt le bois propice à la fente. Il faut pour cela une plante "senotte", c'est-à-dire dont les fibres s'inclinent vers la gauche. Le bois "deitrou" fend mal.

- 7 -

A noter qu'encelle (äinsèlou) est un terme collectif. Le bardeau isolé portait le nom "d' eifetta". Les bardeaux, réunis en paquets, constituaient une "bille d'encelle", munie d'un cercle. Il fallait, avant emploi, plonger la "bille" dans l'eau, sinon le bardeau risquait de se fendre du haut en bas lorsqu'un clou y était enfoncé.

On distinguait autrefois le gros bardeau du "prin". Les comptes de nos gouverneurs prouvent qu'au XVII^e siècle non seulement les chalets, mais aussi la maison de commune du Chenit étaient couverts en gros bardeaux assujettis par des blocs de pierre.

La fixation des bardeaux sur le toit exigeait un apprentissage minutieux. Muni de sa chaise spéciale (sôla dè terterot) aux patins hérissés de clous, le couvreur imbriquait plus ou moins profondément les rangées de bardeaux. L'espace compris entre deux lignées partiellement superposées portait le nom de "luaita". Suivant la nature des immeubles ou la pente du toit, on couvrait "a granta ou a pitita luaita". Il fallait moins de tavillons dans le premier cas. Le prix s'en ressentait. Un troisième système d'emploi exceptionnel chez nous, c'était la couverture dite "à l'allemande", système sûrement importé par les Bernois.

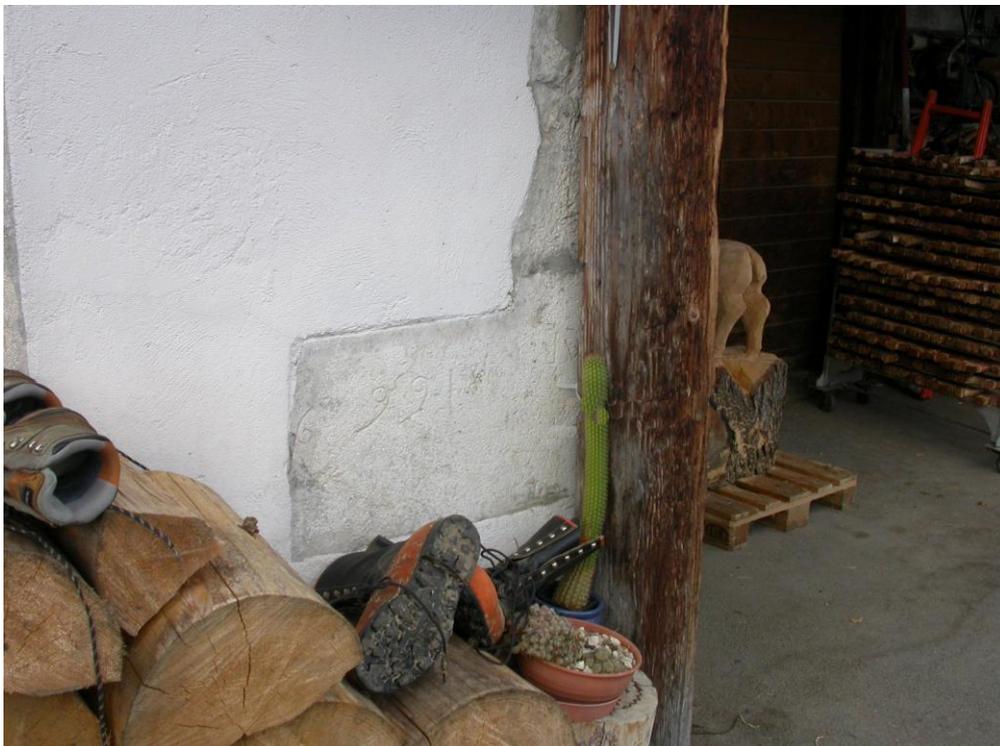
L'interdiction d'employer le bardeau pour les bâtiments neufs jointe à la cherté toujours plus grande des bois de choix, firent sombrer le métier de couvreur en bardeaux. On se contenta de remplacer les bardeaux en mauvais état (regouttoyage).

La tuile et la tôle règnent aujourd'hui en maîtresses. La dernière à l'avantage de s'harmoniser au caractère uniforme et un peu triste de la région, tandis que la note par trop vive de la tuile me paraît détonner.

Armand Golay le tavillonneur



La maison du bûcheron, avec à gauche, sous les fenêtres, le bois qui sèche en vue de son débit en tavillons, et sous le plafond du néveau, les sangles aussi à sécher, levées pendant la belle saison par son épouse.



En d'autre temps on put lire l'âge de la vieille maison sur une pierre d'angle et de réemploi, 1669. On pourra comprendre cependant que la maison a subi des modifications importantes en tout cet espace de temps, et notamment au XIXe siècle.



Le maître tavillonneur à l'œuvre lors d'une fête du vacherin. Nous sommes ici devant la porte de grange de Maurice Rochat dit Piacet.

Les outils

Ils deviennent bien rares avec le temps qui passe. Allez retrouver aujourd'hui un tronc à tavillon, c'est-à-dire la bille à quatre pied sur laquelle on les fendait ?

Des couteaux se trouvent encore à l'occasion, des mailloches aussi parfois, mais un tabouret à tavillon, ou un dévidoir, ou même encore une poche à tavillon en bois ?

La chasse est ouverte. A défaut que vous ne retrouviez ces objets d'autrefois, les voici.



Le plot de fente, avec le « sôla dè terterot », quelques tavillons, la mailloche et le couteau.



Reposoir ou « sôla dè terterot ».



Mailloche et couteau.



Une jolie collection de couteau de tavillonneur.



La boîte à clous que l'on passe à la ceinture.



us, deux instruments
ar sur le toit d'une

écrouser et nettoyer les

Des exemples pratiques avec les lieux de culte des Charbonnières

Réparations à la chapelle en 1779

Les clous – cités sans avoir la certitude qu'ils servent tous à fixer les encelles

–

500 clous lateret à 15 crutz le 100, fait 4/8/3

Dix milliers et deux cents clavins à 10 batz le millier, fait 25/6/.

Pour les être allés acheter et apporter dès Vallorbe, 1/3/.

Le 25 7bre, journée à Vallorbe pour acheter les marchandises en clavins et taches, 1/6/.

Pour 4 milliers clavins à 10 batz le mille, 10/./.

Quatre cents de clous mal taillés à 3 batz et demi le cent, fait 3/6/.

Plus pour un cent de grands taches à 1/3/.

Les encelles

Pour 13 milliers six cents encelles à 13 batz le millier, fait 25/6/.

Pour les voiturer dès le Pont et dès la Frasse, 2/./.

A David RoCHAT des Crettets, pour un millier d'encelles, 3/3/.

Au fils de feu le sieur Isaac RoCHAT dragon pour 3 milliers d'encelles pour le clocher, à 13 batz le millier, fait 9/9/.

Ce sont ici naturellement les charpentiers qui posent les lambris sur lesquels seront clouées les encelles. On ne parle aucunement de tavillons, ni pour le toit ni pour les parois extérieures du clocher.

Restauration de la chapelle de 1807 à 1813 – menuisier, Henry Burquin –

On ne donne pas de détails, pour presque toutes choses on parle seulement de fourniture ou de marchandises.

Construction de la nouvelle église, achevée en 1834

Le jour du levé l'on a payé 50 pots de vin, coût 18/7/5 à tous les participants au chantier.

A Frédéric RoCHAT, pour avoir fait trente-huit mille encelles à quatre batz cinq rappes le millier, fait 17/1/.

Abram Margot, maître maçon.

A Louis RoCHAT aubergise, pour fourniture en planches, encelles et boudrons et lambris, rapport à sa liste, 126/6/.

A Moïse Edouard Rochat conseiller, pour fourniture planches, encelles, boudrons, rapport à sa liste, 46/2/7 1/2

A Samuel d'Abram Moïse Rochat pour fourniture en marinage en planches, en encelles, rapport à sa liste de fourniture, 48/8/5

De nombreux autres citoyens du village ont fourni à leur tour des encelles, preuve que les habitants s'adonnant à cette fabrication étaient nombreux et quoique celles-ci n'étaient pas très payées au mille. A voir ci-dessus.

Les frais pour les clous nous ont échappé.

Nouveaux frais pour des encelles en 1864, suite à l'importante grêle qui a détruit une partie du toit.

Du 14^e avril 1864 (P.-V. du Conseil).

Il est ensuite décidé de faire les réparations suivantes aux bâtiments du village. De couvrir à neuf les deux pans du toit de l'église, occidental et oriental.

Du 15^e décembre 1864 (idem)

Les délégués chargés de recevoir la couverture de l'église faite par Henry Rochat charpentier. Ils conseillent de recevoir le pan de toit du couchant sans aucune observation, et ensuite de faire un rabais de quarante pieds sur le pan du levant pour faiblesse. C'est ce qui est admis par le conseil.

Une photo de la collection Auguste Reymond, trop petite pour être reproduite ici, date probablement de cette même année 1864. A cette date on découvre encore deux autres allusions à ce type de réparation.

A Henry Rochat charpentier, pour avoir fait neuf toises 70 pieds de couverture à l'église et regoutoyage, le tout conformément à sa note approuvée.

Dépenses faites avec la commission du Conseil communal, relativement au dégât occasionné à la couverture de l'église par la grêle du 4 août.

Note : il serait beau de trouver des photos anciennes témoignant de l'activité de nos tavillonners. N'y comptons pas trop !

Note 2 : les tavillons ou encelles, avant utilisation, étaient assemblés en fagots, tenus ensemble avec des ficelles ou plus tard des fils de fer.

TAVILLONS ET TAVILLONNAGE

La Revue du dimanche. - 9 mai 1943

La personne qui il y a 50 ans aurait parcouru notre contrée aurait vite remarqué que les habitations dans leur presque totalité étaient recouvertes de ces petites planchettes de bois appelées tavillons ou ancelles. Disons en passant, que ni l'un ni l'autre de ces deux termes si connus en Suisse romande ne figurent dans les dictionnaires, du moins dans celui de Larive et Fleury. Dès lors, les choses ont bien changé, car en fait de toits tavillonnés, on n'en voit plus, si ce n'est ceux de quelques rares maisons et chalets d'alpage, dont celui du Mont-Bailly, sur Gimel, propriété de la commune de Lausanne

Partout, la tôle plate ou ondulée a pris le dessus, sauf pour les bâtiments récemment construits pour lesquels on a utilisé la tuile, vieillie de préférence.

Ces toits tavillonnés, d'un blanc éclatant au début, lorsque le bois était frais, prenaient peu à peu, sous l'influence des années, une teinte grise qui s'harmonisait d'une façon agréable avec l'ensemble du paysage. De là l'affection que leur vouaient de nombreux esthètes et les regrets qu'ils ont exprimés en constatant la substitution de la tôle à l'ancelle.

Mais le tavillon avait ses inconvénients. Peu à peu, il s'usait, s'effiloçait par le bas et laissait passer la pluie, d'où formation de gouttières dans les combles du bâtiment. Il était alors nécessaire de «regouttoyer», c'est-à-dire de faire appel à un artisan qui remplaçait les ancelles usées par des neuves. Avec le temps, toutes choses se détériorent ; les tavillons n'échappaient pas à ce sort commun ; aussi après une série d'années plus ou moins longue, le toit percé comme un crible devait être recouvert à nouveau.

Un grave inconvénient qui apparaît aussi avec la tuile ou l'ardoise, provenait de la formation d'un bourrelet de glace le long de la gouttière, sous une couche de neige. En effet, que dans ces conditions se produise une forte chute de pluie, l'eau ruisselant le long du toit se trouve dans l'impossibilité de s'écouler ; elle stagne, forme bientôt une nappe, s'infiltré sous les ancelles et inonde la façade et les locaux situés sous le toit.

Mais le reproche le plus sérieux que l'on puisse faire aux toits tavillonnés, c'est leur grande combustibilité en période de sécheresse. Qu'un

incendie ou un simple feu de cheminée, attisé par le vent, éclate au milieu d'une agglomération, aussitôt, des flammèches s'envolent et tombant sur les toits en ancelles des maisons voisines, y mettent le feu. Si les sinistres qui ont éclaté au Lieu, aux Bioux, à Vallorbe, dans la seconde moitié du 19^e siècle, ont détruit de longues lignées de bâtiments, la faute en est aux toits tavillonnés de règle à l'époque.

C'est cette dangereuse combustibilité de l'ancelle en période sèche qui a déterminé son remplacement par l'ardoise, la tuile et surtout par la tôle, avantagée par son bas prix, sa facilité de transport et de pose. L'esthétique de la contrée y a perdu, car ces toits à la teinte bleuâtre indécise, zébrés de rouille, n'ont rien d'agréable à l'œil. Mais que voulez-vous ? Pour tant de gens, la question du coût et de la sécurité est primordiale.

Revenons à nos tavillons qui depuis un temps immémorial ont été utilisés pour la couverture des bâtiments et dont la fabrication occupait jadis plus d'un artisan spécialisé en la matière. D'abord, on ne pouvait faire de l'ancelle avec n'importe quel bois. Il fallait disposer d'un bois méticuleusement choisi dit «de lente», c'est à dire capable de se laisser fendre en minces lames.

Chez l'épicéa ou sapin rouge, les fibres du bois prennent une direction rectiligne ou tournent à gauche ou bien à droite. Dans le premier de ces deux cas, le bois est lit «*senot*», mot patois dérivé du latin sinister, dans le second «*deitre*» du latin dexter. Or, une longue expérience a montré que le bois *senot* convenait tout spécialement à la fabrication de l'ancelle parce qu'il «fend» avec régularité, ce qui n'est pas le cas chez le bois *deitre*. Aussi en se procurant son bois, le tavillonneur devait veiller à ce qu'il soit *senot* ou tout au moins rectiligne, car celui qui est ainsi constitué fend tout aussi bien que le *senot*.

Comment juger d'avance de la direction des fibres du bois ? Souvent, rien qu'en observant un arbre sur pied, un œil exercé est apte à se rendre compte de cette direction. Sur les tiges écorcées, c'est déjà plus facile. Les grands épicéas des pâturages avec leurs grosses branches, leur bois noueux, sont impropres à la fabrication des ancelles. Comme cela a été signifié plus haut, il faut du bois, de veine fine, dépourvu de nœuds et de telles qualités, on les rencontre essentiellement

chez les épicéas du Risoud, ces grands arbres, au fût élancé, privés de branches jusqu'à une hauteur impressionnante, âgés de 250 à 300 ans et même plus. Leur croissance étant d'une extrême lenteur, vu la faible fertilité des lieux, le bois acquiert une extraordinaire homogénéité qui le rend également propre à la fine menuiserie, la boissellerie et la lutherie. Depuis longtemps, la célèbre forêt livre chaque année de nombreux mètres cubes de son précieux matériel ligneux destiné à ces divers usages.

Une fois en possession des billes de bois de fente, le tavillonneur devait les scier en bûches de longueur déterminée, puis fendre ces dernières selon les dimensions admises pour les tavillons. L'opération s'effectuait sur un gros plot au moyen d'une hache à longue lame enfoncée dans le bois à l'aide d'un maillet en bois ; besogne facile ? pas tant que ça ! car il s'agissait de débiter le bois en lames de même épaisseur et largeur, sans faire de déchets, autrement dit de «brosses».

Avant leur utilisation pour la couverture d'un toit, les ancelles devaient être imprégnées d'eau afin qu'elles n'éclatent pas par le clouage. À cet effet, elles étaient liées en faisceau au moyen d'un cercle en fer et mise à tremper dans le bassin d'une fontaine.

Dans notre haute vallée, les maisons sont en général orientées de telle façon qu'elles présentent leur face latérale habitée, la «chape», aux rafales du vent du sud-ouest. Or ce vent est d'ordinaire froid et pénétrant et pour en préserver les pièces habitées, ainsi que de la pluie mouillant les murs, de temps immémorial, les chapes ont été munies d'un revêtement en lambris tapissé d'ancelles. Et dans la contrée, on peut voir encore de nombreuses chapes tavillonnées ; cependant, dans la plupart, on a remplacé peu à peu l'anelle par la tôle ou l'éternite. Cette protection est indispensable et les constructeurs de bâtiments modernes qui par mesure d'économie ont voulu s'y soustraire, ont été obligés finalement de se conformer à cette coutume dictée par

les exigences du climat et confirmée par l'expérience.

Les nombreuses petites stations de chemin de fer échelonnées entre Soleure et Olten sont chapeées de petites ancelles au bord inférieur semi-circulaire. Du moins, elles l'étaient autrefois ; le sont-elles encore aujourd'hui ? Espérons-le, car cette couverture faisait des façades un tableau charmant à regarder, laissant bien loin derrière celui que l'ardoise ou l'éternite et encore moins la tôle pourrait offrir. À la vallée de Joux, les ancelles à bord semi-circulaire n'ont été que très rarement utilisées, sans doute à cause de leur coût plus élevé.

En ce monde, que de choses ne changent-elles pas avec le temps ? Maintes théories scientifiques en faveur à une époque donnée s'écroulent sous l'influence de faits nouveaux démontrés, prouvés par l'expérience. Les coutumes, les modes évoluent, s'en vont et font place à d'autres.

Le tavillonnage des toits et des chapes a disparu et la couverture en tôle l'a remplacé dans une très large mesure, mais n'a rien ajouté à la beauté des paysages, au contraire. Mais si nous évoquons nos souvenirs datant de l'époque où il régnait en maître sur les toits, nous avons le sentiment qu'il s'agissait d'un temps où la vie était plus calme, moins trépidante qu'aujourd'hui. Les exigences étaient moindres, les gains plus faibles ; mais les occasions de dépenses peu nombreuses et les gens étaient aussi satisfaits de leur sort, si ce n'est davantage qu'ils ne le sont à l'époque actuelle.

Les changements de toutes sortes auxquels les générations assistent les unes après les autres prendront-ils fin une fois et l'humanité trouvera-t-elle dans les temps futurs un état d'équilibre dans sa manière de vivre en même temps que la paix définitive dont depuis toujours elle éprouve un urgent besoin ?

Sam. AUBERT.

Documents sur l'ancelle

Du 6 Juin 1885.

Conditions pour la couverture en ancelles
du pan à vent au bâtiment de l'hôpital

1. Les lattes devant avoir 6 centimètres de distance et le feuillage sera de 3 centimètres
2. L'ancelle, clavis & lambris devront être reçus avant l'emploi
3. Les lambris remis à nouveau se paieront 6 fr. les neuf mètres carrés
4. L'entreprise doit être exécutée pour le 30 juin 1885.

En suite des soumissions déposées, cette entreprise se a été adjugée à Edmond Guignard charpentier au Liez pour le prix de un franc 85 le mètre carré, d'après sa soumission.

Soumission pour poser des barrières
vis à vis les carrières de la Cambe, bois fourni par la Commune, fabriquer & poser les barrières avec poteaux & ferrures, crosses, le mètre courant vingt centimes.

/ Signé / Ferjeux Pithon maître charpentier au Liez



L'ancien hôpital du lieu, anciennement – sauf erreur – maison du pasteur Bridel de L'Abbaye. Et ci-dessous, une fois de plus on démolit plus qu'on ne reconstruit. La maison était sans doute vétuste, elle gardait beauté certaine. Ainsi fera-t-on presque à la même époque avec le vieux Moulin aux Charbonnières. Cette petite dame s'en revient sans doute des commission, habillée d'époque.



— Du 14^e Juin 1875 —

La Section des Domaines & Bâtimens de la
Commune de Lieu, fait miser la couverture à neuf en ardoises,
d'environ quinze perches carrées, au toit du Châlet de l'Ordre,
par au couchant, aux conditions suivantes :

- 1^o Les miseurs sont tenus par leurs mises.
- 2^o Les lattes devront avoir deux pouces de distance,
et le fouillage de un et demi pouce.
- 3^o Le bord du toit sera fait avec des chabattes
et rasoirs.
- 4^o Les lambris remis à nouveau se paieront six
francs la perche carrée.
- 5^o L'ancelle, clavins et lambris devront être
recus avant l'emploi.
- 6^o L'entreprise devra être faite d'ici au 20^e Juillet
1875 et à réception.
- 7^o L'adjudicataire indiquera une caution res-
ponsable de l'exécution de l'ouvrage.
- 8^o La mise à lieu au rabais et à la perche Carrée.

L'ouvrage exposé aux enchères d'après les conditions
ci-dessus a été adjugé à Charles Bochot menuisier
rue Charbonniers, au près de Dupuy-Panay, cinquante
centimes la perche carrée.

Charles Bochot menuisier

Esprit Rouvier

1880.

111

Du 3^e avril 1880

La Section des Bâtimens de la commune de Sierp
fait miser au rabais la couverture à neuf en ardoises à
exécuter au ^{compté de} Phalot-Hermann, aux conditions suivantes

- 1^{re} Les Mises sont tenus pour leurs mises et doivent fournir
une caution pour garantie de l'exécution de l'entreprise.
- 2^e Les lattes devront avoir 6 centimètres (2 pouces) de distance
et la foulage de 4 1/2 cent. (1 1/2 pouces)
- 3^e Le bord du toit sera fait avec des charlattes & rasoirs.
- 4^e Les lambris remis à nouveau se paieront six francs
les neuf mètres carrés (sans la perche carrée)
- 5^e L'arceau, charpente & lambris devront être reçus avant
l'emploi.
- 6^e L'adjudicataire sera tenu de l'équarrissage et pose
de ~~deux~~ chevrons à remplacer; le bois sur planches
lui sera fourni à proximité par la Commune; pour
cela, il recevra cinquante centimes par mètre courant
de méridien rendu posé. Les croûtes nécessaires
sont à la charge de la commune.
- 7^e L'entreprise devra être faite pour le 15 mai 1880.
- 8^e L'adjudicataire et sa caution signeront les présentes.
- 9^e La mise à lui à la perche carrée (9 mètres carrés)

Croquis à Louis Périllard aux Charbonnières
pour le prix de seize francs & dix centimes la perche
carrée sous le cautionnement solidaire de sa femme
& de ses Périllard

Louis Périllard

Alfred Périllard

l'admission pour la couverture du au celles
du Chalet de la Tépaz-Grand.

1. Le bord du toit sera fait avec des charlattes et des
raboirs.
2. Le lattes auront 6 centimètres de distance et le fouillage
sera d'au moins 3 centimètres.
3. Les lambris remis à neuf seront payés à raison de
80 c le mètre.
4. L'auelle, charis et lambris devront être reçus avant
l'emploi.
5. L'entreprise devra être terminée avant le 15 août
1898.

Je soussigné m'engage à faire la couverture en
dessus d'après les conditions pour le prix de
deux francs trente (2,30) le mètre carré.

Odonis Tépaz

Tous ces extraits de ACL, S



Les Charbonnières en 1881. Presque toutes les maisons sont encore tavillonnées, façades et toits. Sauf sans doute le Gros Tronc, tout à gauche, et à droite le collège – tuiles vernissées noires, et chez Saïset, tuiles bourguignonnes. Au loin le bâtiment des glaciers première version.

